



L'INFORMATEUR

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Les vacances estivales sont à nos portes, mais avant d'en profiter pleinement et de se réenergiser, nous souhaitons vous partager quelques informations qui s'avèreront pertinentes dès la rentrée.

En effet, l'année scolaire 2026-2027 sera synonyme de consultations en vue de la prochaine négociation nationale. Dès le mois de septembre, une collecte de données, préalable à celle qui est traditionnellement faite pour élaborer le cahier des demandes, aura lieu dans les milieux. Afin d'alléger le processus, de maximiser la participation et de mobiliser les troupes le plus tôt possible, deux questions vous seront posées sur vos conditions de travail. Cette approche différente s'inscrit dans un contexte inédit : celui du nouveau cadre de négociation imposé par la CAQ - lequel fait en sorte que les éléments qui étaient auparavant négociés au niveau local se retrouveront au national. Ainsi, il sera d'autant plus important de faire entendre sa voix afin que la FAE puisse la porter. Nous espérons donc que vous serez nombreux à vous mobiliser autour des différentes phases de consultation visant à établir nos revendications, et ce, dès la rentrée et lors de notre première assemblée générale, le 1er octobre 2026.

Également, la période de mise en candidature pour l'élection des personnes déléguées pour l'année scolaire 2026-27 a pris fin le 19 juin dernier et a permis d'élire des enseignant.es dans plusieurs milieux. Toutefois, des postes demeurent disponibles. Les personnes motivé.es qui ont envie de s'impliquer dans leur école ou leur centre pourront signifier leur intérêt lors de la rencontre syndicale qui aura lieu dans votre établissement à la rentrée.

Enfin, certains parmi vous ont complété des appréciations du rendement au cours des derniers jours ; d'autres participeront le vendredi 3 juillet à la séance d'affectation pour l'octroi de contrats. Si vous avez des questions en ce sens, l'équipe syndicale peut vous soutenir et vous conseiller, n'hésitez donc pas à faire appel à nous.

Bien sûr, nous vous invitons à rester à l'affût des différentes communications syndicales de la rentrée, et nous vous souhaitons un très bel été !

Votre présidente,
Martine Dumas

CONCOURS
**SIMON
DANS
MA
CLASSE**

Date limite pour déposer sa candidature:
6 septembre 2026



RÉVISION DE NOTES

Adopté sous bâillon en 2020, le PL40 (« la réforme Roberge ») est venu instaurer un encadrement légal et réglementaire à la révision du résultat d'un élève. Les dispositions de ce règlement pouvant avoir un impact sur la pratique enseignante, voici quelques points à savoir afin de faire valoir vos droits :

- La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. **Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen** pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial;
- L'élève ou ses parents peuvent demander à la direction de l'établissement la révision d'un résultat (**donc, la direction ne peut, de son propre chef, demander la révision d'un résultat**);
- La demande de révision doit être soumise dans les dix jours ouvrables de la connaissance du résultat (la révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée);
- La demande de révision doit être faite par écrit (et contenir, notamment, les motifs justifiant la demande);
- La direction qui constate que la demande de révision est complète et motivée la transmet sans délai à l'enseignant.e à qui l'élève est confié.e et lui demande de procéder à la révision (**c'est donc l'enseignant.e qui procède à la révision** et non un ou une collègue);
- L'enseignant.e doit, dans un délai de cinq jours ouvrables de la transmission de la demande par la direction de l'établissement, donner par écrit à celle-ci le résultat que l'élève obtient à la suite de la révision ainsi que les motifs sur lesquels il ou elle s'appuie;
- La direction confie la demande de révision à un.e autre enseignant.e lorsque l'enseignant.e à qui l'élève est confié.e fait défaut de répondre dans un délai de cinq jours ouvrables, confirme ne pas être en mesure de procéder à la révision dans le délai prescrit ou est absent.e pour une période d'au moins dix jours ouvrables;
- Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

Pour toute demande de révision de notes qui ne correspondrait pas au règlement, merci d'aviser le syndicat le plus rapidement possible. N'oublions pas que, par le passé, la jurisprudence a statué que la responsabilité d'évaluer les élèves constitue un domaine exclusif et réservé au personnel enseignant et que, selon la LIP, l'enseignant.e a le droit « de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer ».

Si vous avez des questions en lien avec une révision de notes, n'hésitez pas à nous contacter.



ÉCOLE

BRISÉE



RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE

RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE

RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE

NOS CHANTIERS SONT PRÊTS.
NOTRE EXPERTISE FAIT LA DIFFÉRENCE.





ASSURANCE VOYAGE

Saviez-vous que notre assurance collective comprend une assurance voyage? Voici quelques services couverts par celle-ci :

Services médicaux

Frais d'hospitalisation - Honoraires de médecin en excédent de la couverture de la RAMQ - Médicaments - Appareils orthopédiques - Transport - Frais de subsistance - Rapatriement.

Service d'assistance

L'assistance voyage de CanAssistance vous fournit une aide pour vous diriger vers une clinique ou un hôpital. On vous mettra en communication avec un interprète et on vous assistera si vous perdez vos papiers personnels. L'assistant coordonne également le retour, le transport et les demandes de prestations. Le service d'assistance est disponible 24 heures sur 24. Si vous voyagez ailleurs qu'aux États-Unis et en Europe, on pourrait également vous prodiguer quelques conseils avant de partir.



Assurance annulation

En complément à l'assurance voyage, la garantie d'assurance maladie du contrat de la FAE comprend une assurance annulation voyage. Cette garantie prévoit le remboursement des frais jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par personne assurée, par voyage, si l'on doit annuler un voyage à la suite d'un décès ou d'une maladie empêchant l'assuré de partir.

**POUR EN LIRE PLUS
SUR CE SUJET**



SÉMINAIRES SUR LA RETRAITE

L'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) organise des séminaires de planification de la retraite pour l'année 2026-2027, lesquels seront présentés en mode virtuel du 14 novembre 2026 au 23 mars 2027.

Les personnes admissibles sont celles qui prendront leur retraite d'ici le 30 juin 2028 ou qui sont inscrites dans un programme de retraite progressive.

Pour des informations plus détaillées ou pour l'inscription, consultez le site : www.aprfae.ca

**Faites vite, les places sont
limitées!**



ASSURANCE-EMPLOI

LE SAVIEZ-VOUS?

Il est possible que vous ayez accès à l'assurance-emploi cet été si :

- Vous êtes un enseignant à l'éducation des adultes (incluant la francisation), dont le contrat s'est terminé, et ce, même si une offre de contrat vous a été faite pour l'an prochain (Canada (Procureur général) c. Lafrenière, 2013, CAF 175);
- Vous êtes un enseignant à la formation professionnelle dont le contrat était à taux horaire (Gagnon / Blier : GE-18-1495 (30 octobre 2018)).

Fêtons le Mois de la Fierté!

LE SES EN ACTION

Grand rendez-vous citoyen sur l'éducation 5 et 6 juin

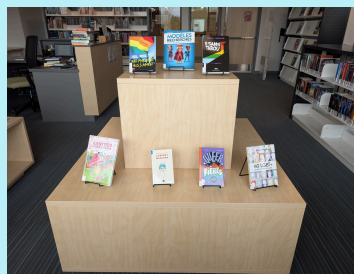


20^e anniversaire de la FAE 11 juin



Défi des personnes alliées Mai 2026

Du 1^{er} au 17 mai a eu lieu le Défi des personnes alliées de la FAE afin de témoigner de notre solidarité envers nos collègues de la communauté LGBTQ2+. Félicitations à **Sascha Martel de l'école secondaire des Navigateurs** qui est l'une des dix récipiendaires du Défi.



Vous déménagez?



Communiquez avec nous pour nous fournir votre nouvelle adresse!



Suivez-nous sur Facebook!



Pour nous joindre, écrivez-nous à l'adresse infosyndicat@leses.org ou appelez-nous au 450 455-9492.

Consultez notre page Web pour trouver des réponses à vos questions et pour suivre nos actualités!

